



Pas de preuve pour prouver la remise d'argent en main propre

Par **Vivi923**, le **06/07/2012** à **01:48**

Bonjour,

J'ai remis en main propre 2500 e en liquide un ami que je devais lui reverser, cet personne ment et dit n'avoir jamais eu cet argent, je ne lui ai pas fait signer un document pour remise d'argent car j'avais confiance en lui, maintenant cette personne veut porter plainte contre moi , Que faire, j'ai aide cette personne dans la vie .Que me conseillez vous? J'ai n'ai pas de preuve

Par **amajuris**, le **06/07/2012** à **11:05**

bjr,

vous avez remboursé une personne qui vous avait prêté cet argent et elle conteste le remboursement.

si vous n'avez aucune preuve, ni témoignage, votre situation est délicate.

votre ami ne portera pas plainte car il s'agit d'un problème de droit civil et non de droit pénal.

ce qu'il peut faire c'est vous assigner au tribunal pour demander à un juge de rendre une ordonnance d'injonction de payer, pour ce faire le juge convoquera les parties.

donc à mon avis attendez qu'il vous assigne au tribunal.

cdt

Par **Vivi923**, le **06/07/2012** à **19:19**

Oui , il n'avait pas de compte bancaire et donc son rsa est verse dans Møn compte en attendant l'ouverture de son compte. Des que j'ai reçu son rsa je lui ai reverse en liquide en main propre. C'est pas juste j'ai peur que le juge lui donne raison et je devrai lui rembourser cette somme je suis dégoutée , trop gentille, trop conne. Cdt